

Adhérez au SE-Unsa

T1
2021-2022

Adhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien via nos équipes de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Né.e le : _____

Adresse personnelle : _____

Portable : _____ Téléphone : _____

Adresse personnelle : _____

Département de rattachement : _____

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

Je suis T1 ► je paye 120 €

Montant de la cotisation :
120 €

Mode paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques

Renouvellement

Première demande

J'adhère au Syndicat des enseignants – UNSA

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 36 € annuel.

Date :

Signature :

A retourner à :

SECTION SE-Unsa des PYRENEES ORIENTALES
7 RUE DEODAT DE SEVERAC
66000 PERPIGNAN



Adhérez au SE-Unsa.....

- Demandez votre guide métier à votre section locale
- Abonnez-vous à notre lettre en ligne nationale sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettre de l'enseignant*
- Abonnez-vous à nos infolettres catégorielles sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettres catégorielles*

Instructions pour le prélèvement fractionné(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois au cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs(*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom* :

Votre Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Pays* :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981

Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA

Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain

Code postal : 75007

Ville : PARIS

Pays : FRANCE

IBAN* :

BIC* :

Le* :

À* :

Signature* :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.